

EPFL VPO-SE OHS
M. Stéphane Karlen
Station 4
1015 Lausanne

Demande de dispense pour les exercices pratiques de la formation obligatoire de base en sécurité (FOBS) à retourner à l'adresse formations.ohs@epfl.ch :

Madame

Monsieur

Nom	
Prénom	
Unité	
Chef d'unité	
Date d'entrée en fonction	
Date de départ de l'EPFL	

Par décision de la Direction, tout nouveau collaborateur ou tout collaborateur nouvellement engagé à l'EPFL doit suivre, dès son arrivée, une formation obligatoire en sécurité dans les plus brefs délais.

Les cas suivants seront toutefois dispensés de cette obligation :

<input type="checkbox"/>	Engagement d'une durée inférieure à 2 mois pour le personnel travaillant occasionnellement ou régulièrement en laboratoire
<input type="checkbox"/>	Engagement d'une durée inférieure à 6 mois pour le personnel administratif
<input type="checkbox"/>	Engagement d'une durée inférieure à une année pour un taux d'occupation inférieur à 50%

Le professeur ou responsable d'unité certifie que son collaborateur peut être dispensé selon les critères susmentionnés.

Il confirme également que le collaborateur a reçu au sein de l'unité les instructions sécuritaires nécessaires à son activité spécifique (par exemple pour les activités de laboratoire, le travail en atelier ou l'encadrement des étudiants).

Remarques	
Date	

Timbre et signature du professeur ou responsable d'unité :